



Construire des collectifs de travail – Programme académique 2022-2023

Instruction relative à la construction des collectifs de travail à la rentrée scolaire 2022

École Académique de la Formation Continue - EAFC

Affaire suivie par :

Marie-Laure De Bue

Françoise Schiano di Lombo

Tél : 01 57 02 67 80

Mél : ce.eafc@ac-creteil.fr

Texte adressé à mesdames et messieurs les DASEN, les chefs d'établissement, les chefs de service de l'académie de Créteil.

Annexes :

- *Annexe 1 : Programme académique 2022-2023 – Construire des collectifs de travail.*

Une ambition forte de l'**École académique de la formation continue**, est de proposer une offre de formation plus lisible, plus accessible, plus cohérente afin de mieux **répondre aux besoins de tous les personnels et de tous les territoires de notre académie**.

Jusqu'à présent, l'Aide Négociée de Territoire (ANT) était la seule modalité d'accompagnement de projets de formation d'initiative locale. **À la rentrée 2022, plusieurs modalités seront proposées** afin de **renforcer l'accompagnement des collectifs**, pour apporter des réponses plus rapides et plus efficaces à l'ensemble des demandes du terrain, avec la priorité donnée aux établissements évalués l'année précédente :

- **La mise en place d'un correspondant EAFC dans chaque district, dans chaque DSDEN et au rectorat**, en lien avec un établissement **réfèrent** pour renforcer l'accompagnement à l'échelle locale. Il aura une mission de coordination et exercera différents rôles (facilitateur, accompagnateur, intervenant, formateur).
- **Une offre d'accompagnement plus diversifiée pour mieux répondre aux besoins exprimés :**
 - mise en place d'un suivi par le correspondant EAFC ;
 - formation d'initiative locale (FIL) avec un format d'accompagnement différent (*Cf. annexe 1*).

Des éléments précis, concernant la procédure de saisie de la demande, vous seront communiqués dès la rentrée.

Signé
Gérard MARIN
Secrétaire général de l'académie de Créteil

